COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire :

I. Le budget principal. 2
A. La section de fonctionnement. 2
1. Les recettes de fonctionnement. 2
2. Les dépenses de fonctionnement. 4
B. La section d'investissement. 7
1. Les dépenses d'investissement. 7
2. Les recettes d'investissement. 10
II. Le budget annexe quai des arts. 11
III. Le budget annexe énergies renouvelables. 12

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 24 novembre 2021. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les principes suivants :

- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement rendu possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des produits fiscaux importants (droits d'enregistrement, dotation de solidarité communautaire, …),
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à destination des résidents à l'année,
- Mettre en œuvre les projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique, le développement des mobilités douces, le réaménagement et la végétalisation de nos espaces publics (ex. cœur de ville, front de mer…).

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2022 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 23 942 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	140 000	130 000	-10 000	-7,14%
70	Produits services	1 149 290	1 165 905	16 615	1,45%
73	Impôts et taxes	18 818 406	20 824 890	2 006 484	10,66%
74	Dotations et participations	1 547 587	1 405 766	-141 821	-9,16%
75	Autres produits de gestion courante	155 605	190 095	34 490	22,17%
77	Produits exceptionnels	17 000	15 000	-2 000	-11,76%
78	Reprise de provision	75 000	0	-75 000	-100,00%
Recettes réelles		**21 902 888**	**23 731 656**	**1 828 768**	**8,35%**
042	Opérat° ordre transfert entre sections	207 669	210 000	2 331	1,12%
Recettes d'ordre		**207 669**	**210 000**	**2 331**	**1,12%**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**22 110 557**	**23 941 656**	**1 831 099**	**8,28%**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en nette hausse de 8,35 % par rapport au budget primitif 2021. Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 1,45 %, soit 17 K€, entre 2021 et 2022.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux comme celles du centre de loisirs ou de la restauration (+ 26 K€).

Les autres crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public pour les ports et les plages.

Enfin, il est à noter que l'organisation de la troisième édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle avait généré une inscription budgétaire de 10 K€ en 2021 qui ne se retrouve pas en 2022, la prochaine édition étant prévue en 2023.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes fiscales connaissent une augmentation de 10,66 % entre 2021 et 2022, soit + 2 006 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 12 625 K€ (BP 2021) à 14 107 K€ pour 2022. Cette hausse s'explique par deux facteurs distincts. Le premier concerne l'application de la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, votée par le Conseil municipal le 22 septembre dernier, pour 1 047 K€. Le second facteur concerne les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2022. Ainsi les bases prévisionnelles 2022 correspondent aux bases définitives 2021 augmentées d'un coefficient de revalorisation prévisionnel de 2,50 % et d'une évolution physique de 1,20 % pour la taxe foncière bâtie, ce qui représente un produit fiscal supplémentaire attendu de de plus de 460 K€.

La dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation font preuve de stabilité entre ces 2 exercices et sont anticipées respectivement à hauteur de 1 016 K€ et 695 K€.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, 3 autres recettes significatives connaissent des évolutions différentes. Pour 2022, le reversement du produit des jeux du casino est anticipé à un niveau un plus peu élevé que celui inscrit au BP 2021 (1 400 K€) avec une recette escomptée à hauteur de 1 500 K€. Pour rappel, le produit réellement attendu sur 2021 est d'environ 850 K€.

Ensuite, la taxe de séjour 2022 se situe sur un niveau d'avant crise sanitaire avec 560 K€, contre 450 K€ inscrits en 2021.

Les droits de mutations, qui atteignent des niveaux historiques en l'état actuel du marché immobilier, ont été anticipés à 2 000 K€ en 2022 (+ 400 K€).

Ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2022 qui seront le cas échéant reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une baisse de 142 K€ entre 2021 et 2022 et ce pour 3 raisons principales.

En premier lieu, la dotation forfaitaire de BP à BP baisse de 73 K€. Pour rappel, le BP 2021 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 749 K€ pour une notification de 752 K€. Le montant inscrit au BP 2022 est de 676 K€ et tient compte des baisses constatées depuis plusieurs années. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations est de nouveau inchangée en 2022, la commune de Pornichet devrait subir une diminution de sa dotation sous l'effet du renforcement des mécanismes de péréquation en vigueur au niveau national.

Ensuite, la dotation pour perte sur recettes destinées aux collectivités les plus touchées par la crise sanitaire expliquait une recette prévisionnelle de 102 K€ en 2021. Cette recette ne devant pas être pérennisée, il convient de ne pas réinscrire ces crédits en 2022 (- 102 K€).

Enfin, la contribution de la CAF est revue à la hausse (+ 51 K€). Cette évolution est à mettre en perspective de la recette 2021 qui avait été diminuée du fait de versements anticipés de soldes de subventions sur 2020 et non sur 2021.

Les autres recettes comme le FCTVA (5 K€) ou le Casino (76,5 K€) sont reconduites en 2022 dans les mêmes proportions que les réalisations 2021.

Comme les années précédentes, le Département et la Région devraient soutenir les animations et les événements culturels pornichétins comme le meeting aérien (15 K€) ou les Renc'arts (30 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits exceptionnels) ont été calées sur l'activité réelle connue.
Aussi, compte tenu du caractère incertain du remboursement des rémunérations, par prudence, le montant 2022 a été diminué de 10 K€ pour être porté à 130 K€.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 23 942 K€ et affichent une augmentation théorique de 8,28 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui est en hausse de plus de 50 %. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 414 K€ soit environ 2,5 %.

De manière générale, il convient de mettre ces augmentations en regard de la reprise de l'inflation constatée ces derniers mois. Ainsi, l'indice des prix à la consommation hors tabac a subi une hausse de 3,20 % sur les douze derniers mois. Cette tendance à la hausse impacte directement ou indirectement plusieurs chapitres de dépenses de la collectivité.

Chapitres budgétaires		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	3 636 763	3 799 779	163 016	4,48%
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 100 000	10 330 000	230 000	2,28%
014	Atténuations de produits	614 218	584 811	-29 407	-4,79%
65	Autres charges de gestion courante	1 018 195	1 019 778	1 583	0,16%
66	Charges financières	235 000	200 000	-35 000	-14,89%
67	Charges exceptionnelles	1 226 400	1 310 588	84 188	6,86%
022	Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	0,00%
Dépenses réelles		**16 835 576**	**17 249 956**	**414 380**	**2,46%**
023	Virement à la section d'investissement	3 218 781	4 868 500	1 649 719	51,25%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 056 200	1 823 200	-233 000	-11,33%
Dépenses d'ordre		**5 274 981**	**6 691 700**	**1 416 719**	**26,86%**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**22 110 557**	**23 941 656**	**1 831 099**	**8,28%**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.
Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, …). Entre le BP 2021 et le projet de budget 2022, ce chapitre augmente de 163 K€, soit une hausse de 4,48 %.
Comme évoqué lors des orientations budgétaires, ce chapitre intègre des choix de gestion comme l'externalisation de l'entretien et du nettoyage des bâtiments pour environ 110 K€ ou des choix politiques forts avec l'inscription de 50 K€ de crédits supplémentaires pour l'achat de denrées alimentaires issus de l'agriculture biologique et/ou bénéficiant de labels. Cet abondement de 50 K€ se cumule avec celui de 2021 et qui s'élevait à 30 K€.

Les baisses de consommations d'électricité rendues possibles par la rénovation de l'éclairage public ne se traduiront pas par une baisse significative des dépenses de fonctionnement en 2022, compte tenu de la hausse des prix de l'électricité.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Ce chapitre connaît deux catégories de hausse, la première est subie puisqu'elle regroupe le GVT (76 K€), les hausses décidées par l'Etat pour 81 K€ (cotisations patronales pour 8 K€, revalorisation des grilles indiciaires et du SMIC pour 60 K€, notamment) ou la hausse du versement mobilité (14 K€).

La seconde catégorie résulte de décisions de la collectivité comme la revalorisation du régime indemnitaire ou l'augmentation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance (23 K€).

Ainsi, la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer certains agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de générer des économies à hauteur de 138 K€ en 2022.

Cette gestion permet de financer la création de nouveaux services pour les habitants comme un policier municipal supplémentaire, un intervenant pour l'enseignement de l'anglais ou encore la chargée d'inclusion numérique de la médiathèque. Ainsi, ces recrutements opérés en 2021 généreront 116 K€ de dépenses supplémentaires sur l'exercice 2022.

Une modification est intervenue depuis les orientations budgétaires avec l'intégration d'une dépense de 44 K€ pour compenser la suppression des jours d'ancienneté. Pour rappel, la commune avait délibéré en avril 2021 pour mettre en œuvre au 1er janvier 2022 le temps de travail de 1 607 heures annuelles imposé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Cette délibération qui maintenait le dispositif des jours d'ancienneté a fait l'objet d'une observation du contrôle de légalité précisant que ces congés ne pouvaient pas être maintenus à partir du 1er janvier 2022.

Après plusieurs rencontres avec les organisations syndicales et pour compenser cette perte de congés, qui constituaient un acquis social pour le personnel municipal, il a été décidé d'indemniser les agents sur la base du nombre de jours acquis à hauteur de 90 € bruts par jour. Il s'agit d'une nouvelle prime d'expérience qui se substitue à l'ancien dispositif de congés d'ancienneté.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Le FPIC 2022, qui est la principale dépense de ce chapitre, est inscrit à la hauteur de la dépense 2021, soit 448 K€.

Les reversements de fiscalité (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour le SYDELA, redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques) représentent une enveloppe de dépenses de 136 K€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre fait preuve de stabilité entre 2021 et 2022. Pour autant, certaines dépenses connaissent des évolutions différenciées comme la contribution au CCAS qui passe de 135 K€ à 145 K€. En effet, le CCAS utilisait son excédent de fonctionnement des années antérieures pour équilibrer son budget. Cet excédent ayant volontairement été réduit, la contribution de la ville doit être augmentée de 10 K€ pour maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Les contributions aux écoles privées diminuent de BP à BP de 16 K€ et ce, compte tenu de la baisse du coût de l'élève dans les écoles publiques du fait du regroupement scolaire réalisé à la rentrée 2018.

Enfin, compte tenu de la dynamique associative sur la commune, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations est maintenue pour mieux les accompagner. Elle est même abondée

de 10 K€ supplémentaires pour tenir compte de la revalorisation du forfait repas dont bénéficient les écoles privées de la commune.

Chapitre 66 – Charges financières.
Ce chapitre est composé des seuls frais financiers des emprunts qui sont estimés à 200 K€ sur 2022 (235 K€ au BP 2021).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.
Ce chapitre budgétaire est principalement composé de la contribution au budget annexe Quai des Arts et de la contribution à la SPL Pornichet, La destination. Cette dernière se maintient à son niveau de 2021, soit 670 K€.
Quant à la contribution au budget annexe Quai des Arts, après avoir été portée à 534 K€ en 2021, celle-ci retrouve son niveau d'avant crise sanitaire à 440 K€.

A noter que 1 nouvelle dépense est prévue en 2022 pour le remboursement de l'acompte perçu en 2021 au titre de la dotation Covid (146 K€). En effet, compte tenu du dynamisme de ses recettes fiscales, la ville de Pornichet devra vraisemblablement rembourser cette avance sur 2022.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 6 482 K€. Il ressortait à 5 067 K€ au BP 2021, soit une augmentation de près de 28 % (+ 1 414 K€).
Les dotations aux amortissements qui sont une composante de l'autofinancement sont en baisse de 233 K€ du fait de l'inscription de crédits supplémentaires en 2021 pour mener les travaux de fiabilisation de l'actif.

Cette évolution favorable de la section de fonctionnement permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 25 705 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				En euros	En %
20	Immobilisations incorporelles	316 760	390 080	73 320	23,15%
204	Subventions d'équipement versées	503 800	100 000	-403 800	-80,15%
21	Immobilisations corporelles	10 530 704	18 392 430	7 861 726	74,66%
23	Immobilisations en cours	600 000	750 000	150 000	25,00%
27	Autres immobilisations financières	450 000	600 000	150 000	33,33%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 515 000	4 551 000	36 000	0,80%
458	Opération pour compte de tiers - Front de mer	0	700 000	700 000	
040	Opérations ordre transfert entre sections	207 669	210 000	2 331	1,12%
041	Opérations patrimoniales		11 500	11 500	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 123 933**	**25 705 010**	**8 581 077**	**50,11%**

Concernant les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre, elles s'élèveront à 20 933 K€ au BP 2022 contre 12 401 K€ au BP 2021.
Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.
Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 9 905 K€
Après avoir débuté à l'autonome 2021, la tranche n°2 du cœur de ville se poursuivra en 2022 et impliquera l'inscription de 3 042 K€ pour les aménagements de la place du marché, du boulevard de la République et le début des travaux du secteur Chanzy et la place de la Poste.
Ce projet consistera notamment à végétaliser l'espace public, le rendre plus fonctionnel et renforcer les continuités piétonnes et cyclables.

Après avoir attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du front de mer, la phase travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville débutera en janvier 2022 avec la tranche n°1 qui se situe entre les avenues de Lyon et Poincaré. Pour rappel, ce projet va notamment consister à créer une piste cyclable sécurisée à double sens le long du front de mer, séparée des piétons par une large bande végétale. La place de la voiture sera, quant à elle, réduite avec une chaussée à double sens rétrécie pour apaiser la vitesse limitée à 30 km/h. L'offre de stationnement sera préservée pour les riverains et les clients des commerces.

Une enveloppe de dépenses de 4 724 K€ est prévue pour 2022.
De plus, pour préparer l'aménagement des phases 2 et 3, 115 K€ de dépenses sont prévues en 2022 pour les études de conception par la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, près de 1 500 K€ seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du PAVC. Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.
Ainsi, l'avenue Emile Outtier, la route d'Ermur ou l'avenue de Rangrais feront l'objet d'aménagements en 2022. En plus de la rénovation de la voirie, l'objectif principal est d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables) et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 6 160 K€
Comme évoqué lors des orientations budgétaires, cette thématique est principalement constituée par la construction d'un cinéma et de 2 salles polyvalentes (3 020 K€) ainsi que la rénovation des équipements du Ninon Tennis Club (450 K€).
En effet, l'îlot Gambetta verra son offre culturelle s'étoffer avec la construction d'une salle de cinéma de près de 180 places et de deux salles polyvalentes décloisonnables de 150m².
La cour sera repensée pour accueillir des séances de cinéma en plein air ou des spectacles vivants.
Toujours sur le site Gambetta, des travaux de réagencement de la médiathèque se poursuivront en 2022 (295 K€). Cet équipement sera rendu plus agréable et tiendra compte des nouvelles pratiques des usagers.

Les travaux du Ninon Tennis Club consisteront à construire un terrain de padel sur l'emprise de l'ancien club-house (150 K€).

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe également par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite saisir les opportunités immobilières qui pourraient se présenter à elle. L'enveloppe dédiée aux acquisitions immobilières sera de 2 000 K€ en 2022. Cette augmentation très significative de cette dépense sera financée par le produit fiscal issu de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Les PUP d'Armor et du Chemin Cado sont aussi des projets ayant vocation à faciliter l'installation des jeunes ménages sur la commune. C'est ainsi que 305 K€ de dépenses seront inscrites en 2022.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 1 823 K€
Après avoir repris les panneaux photovoltaïques de l'hippodrome, la commune va poursuivre le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux.
Toutefois, l'énergie produite n'aura pas vocation à être vendue mais à être autoconsommée. L'empreinte carbone de la ville diminuera mais pas nécessairement les dépenses de fonctionnement. En effet, cet investissement sera porté par le budget annexe « Energies renouvelables » et sera financé par une avance du budget principal (600 K€).
Le budget annexe devra enregistrer des dépenses comptables d'amortissement qui seront couvertes par des refacturations d'électricité au budget principal.

Le second investissement majeur va consister à rénover énergétiquement des bâtiments comme l'hôtel de ville ou bien encore le foyer des anciens. Par exemple, les menuiseries extérieures ou le mode de chauffage seront modernisés et justifient l'inscription de 630 K€ de dépenses.

En complément de ces enveloppes spécifiques, le BP 2022, comme les années précédentes, prévoit 75 K€ pour isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage des bâtiments.

La modernisation du parc d'éclairage public enclenché en 2021 se poursuivra en 2022 avec 200 K€.

Afin de limiter la place de la voiture dans le centre-ville, un système de gestion dynamique des parkings sera déployé en 2022 pour 200 K€.

Enfin, des programmes de végétalisation et de plantation pour 75 K€ seront menés comme sur le boulevard de Saint-Nazaire ou au sein du parc paysager.

Les actions en faveur de la transition écologique ne se limitent pas à ces opérations : ces principes irriguent l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics (cf. notamment l'axe « préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville »).

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 1 744 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec l'enveloppe annuelle du PABC (350 K€), la réhabilitation des bâtiments communaux sur nos plages (150 K€) ou les travaux de sécurisation sur le site de l'hippodrome (150 K€).

Aussi, les premières dépenses pour le projet du futur CTM interviendront en 2022 pour élaborer un programme et engager les études (100 K€).

En plus de ces rénovations, une enveloppe de 75 K€ sera déployée pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

Ensuite, certains véhicules doivent être renouvelés vu leur état d'usure. Pour ce faire, 242 K€ seront inscrits en 2022.

Enfin, la commune poursuit sa modernisation informatique (120 K€) avec l'acquisition de matériels (copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels.

Les crédits d'investissement sont complétés d'une enveloppe de 600 K€ pour faire face aux demandes d'avances des marchés publics.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 1 551 K€.

Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par le calendrier des cessions et de la date de consolidation de l'emprunt.

Les dépenses d'ordre (210 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes, dont un emprunt.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 670 000	1 800 000	130 000	7,78%
13	Subventions d'investissement	424 623	2 417 500	1 992 877	469,33%
16	Emprunts d'équilibre	2 542 729	9 484 310	6 941 581	273,00%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
23	Immobilisations en cours	300 000	600 000	300 000	100,00%
27	Autres immobilisations financières	61 600	150 000	88 400	143,51%
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 850 000	850 000	-3 000 000	-77,92%
021	Virement de la section fonctionnement	3 218 781	4 868 500	1 649 719	51,25%
458	Opération pour compte de tiers - Front de mer		700 000		
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 056 200	1 823 200	-233 000	-11,33%
041	Opérations patrimoniales		11 500		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**17 123 933**	**25 705 010**	**8 581 077**	**50,11%**

Les recettes sont composées notamment :

- Du FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2021 : 1 300 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune avec notamment le front de mer (1 350 K€ avec la CARENE, la DSIL et le CD 44), la rénovation énergétique des bâtiments (DSIL : 200 K€), le cœur de ville (Région : 200 K€), les PUP Armor et du chemin Cado (148 K€) et les amendes de police (155 K€),
- Des cessions pour 850 K€ (PUP du Parc d'Armor, avenue du Baulois),
- De la taxe d'aménagement : 500 K€,
- De la recette de la CARENE dans le cadre de la convention de la co-maîtrise d'ouvrage unique pour les réseaux d'eau de la CARENE (700 K€).

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 9 484 K€. Malgré une reprise des résultats 2021 à intervenir au budget supplémentaire 2022, la commune pourrait réaliser cet emprunt dans sa totalité au cours du 1er trimestre. En effet, la reprise de l'inflation devrait s'accompagner d'une hausse des taux d'intérêts à moyen terme et compte tenu du volume d'investissement, il apparaît plus judicieux de souscrire le prêt le plus rapidement possible.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.
De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	BP 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	386 450	351 660
Chap 012 - Masse salariale	292 000	297 000
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	27 460	2 010
Chap 67 - Charges exceptionnelles	50	0
Chap 022 - Dépenses imprévues	765	0
Chap 042 - Dotations aux amortissements	144 000	147 500
TOTAL	**850 725**	**798 170**

	BP 2021	BP 2022
Chap 70 - Produits des services	167 700	201 645
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	610 900	520 000
Chap 75 - Location	20 000	25 000
Chap 77 - Recettes exceptionnelles	5 000	4 400
Chap 042 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
TOTAL	**850 725**	**798 170**

INVESTISSEMENT

	BP 2021	BP 2022
Chap 21 - Immobilisations corporelles	23 000	56 000
Chap 23 - Immobilisations en cours	73 875	44 375
Chap 040 - Amortissement de subventions	47 125	47 125
TOTAL	**144 000**	**147 500**

	BP 2021	BP 2022
Chap 040 - Dotations aux amortissements	144 000	147 500
TOTAL	**144 000**	**147 500**

La section de fonctionnement s'équilibre à 798 K€.
L'évolution des charges à caractère général est à rapprocher d'une programmation culturelle correspondant aux standards d'avant crise sanitaire. Ainsi, la baisse de 35 K€ entre 2021 et 2022 tient au fait que l'année 2021 intégrait une reprogrammation de spectacles annulés en 2021.
La masse salariale quant à elle est en hausse de 1,71 % pour être portées à 297 K€.

Les recettes de billetterie et de bar sont en hausse de 34 K€ et tiennent compte des nouveaux protocoles sanitaires permettant de commercialiser une jauge de 100 %.
La contribution du budget principal retrouve elle aussi ses niveaux antérieurs à 2020 avec un montant de 440 K€.

Il est rappelé que le casino de Pornichet abonde ce budget annexe via une contribution artistique d'un montant de 76,5 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 147,50 K€. Les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements. Côté dépenses, sont prévues en 2022 des acquisitions de matériels (mobilier, informatique et vidéoprojecteur, notamment) ou une centrale de traitement d'air.

III. Le budget annexe énergies renouvelables.

Ce budget annexe est destiné à enregistrer les flux financiers liés à l'exploitation des panneaux photovoltaïques que la ville a repris à la SPL « Pornichet, La destination » et qu'elle souhaite installer sur des bâtiments municipaux en autoconsommation.

L'équilibre de ce budget est le suivant :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	BP 2021	BP 2022
	Chap 011 - Charges à caractère général	5 400	10 000
	Chap 042 - Amortissement des panneaux	40 800	40 800
	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	18 800	9 200
	TOTAL	**65 000**	**60 000**

Recettes	BP 2021	BP 2022
Chap 70 - Produits des services	65 000	60 000
TOTAL	**65 000**	**60 000**

INVESTISSEMENT	Dépenses	BP 2021	BP 2022
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	448 000	500 000
	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	61 600	150 000
	TOTAL	**509 600**	**650 000**

Recettes	BP 2021	BP 2022
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000	600 000
Chap 040 - Dotations aux amortissements	40 800	40 800
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	18 800	9 200
TOTAL	**509 600**	**650 000**

Ce BP 2022 intègre 2 catégories d'opérations.
Les premières concernent l'investissement avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le site du Pouligou représentant une dépense TTC estimée à 600 K€, soit 500 K€ HT.
Cette dépense sera financée par une avance du budget principal de 600 K€ et non par un emprunt.

Les secondes sont relatives au fonctionnement. L'électricité produite sera revendue (recettes de fonctionnement 60 K€) et permettra de financer les dépenses d'entretien et d'impôts (10 K€) ainsi que les dotations aux amortissements (40,8 K€). Ces derniers généreront une recette d'investissement à due concurrence, ce qui permettra au budget annexe de rembourser progressivement les avances accordées par le budget principal.

Les futurs panneaux généreront, en 2023, des nouvelles dotations aux amortissements qu'il conviendra de financer par des recettes. Ces dernières consisteront en une refacturation du budget annexe vers le budget principal.